

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente sont portées à la connaissance du client par lien hypertexte sur le site www.airedata.fr. En conséquence, le fait de passer commande de matériel ou de prestation implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces conditions générales de vente.

Article I – Champ d'application

AIRE DATA est une entreprise de services, de conseils, d'assistance, de vente, d'ingénierie en informatique et de toute autre prestation en relation avec les nouvelles technologies établie sous le statut d'auto-entrepreneur par M. René GARDE. AIRE DATA est un nom commercial et n'a aucune valeur juridique. L'appellation AIRE DATA est utilisée sur les présentes conditions et sur le site www.airedata.fr pour désigner l'auto-entreprise enregistrée sous le nom de M. René GARDE et dont le numéro de Siren est : 792100067

Il est rappelé que la bonne fin d'une prestation de services ne dépend pas seulement de la qualité du/des services presté(s), mais aussi de facteurs indépendants d'AIRE DATA, tels que l'installation d'origine, les méthodes de travail et le niveau de l'utilisateur. Les parties conviennent que les obligations d'AIRE DATA au titre des relations précontractuelles sont des obligations de moyens et non de résultat. Le client reste responsable des données présentes sur son installation informatique, la responsabilité d'AIRE DATA ne peut donc être engagée.

Article II – Commandes

Toute commande passée auprès d'AIRE DATA est réputée ferme et définitive pour le client dès la réception par AIRE DATA d'un bon de commande ou de tout autre support faisant état d'une commande (mail, téléphone, courrier ou moyen électronique).

Les éventuelles modifications de commandes demandées par le client ne seront prises en compte que si elles sont notifiées par écrit avant la date prévue de la fourniture des prestations de services et produits commandés sous réserve des disponibilités d'AIRE DATA.

Il est expressément convenu entre les parties qu'un consentement de preuve par écrit des obligations contractées pourra être apporté par les enregistrements informatiques conservés par nous. Ce mode de preuve, que le client reconnaît comme valable, est recevable quelle que soit le montant de la commande.

Article III – Les tarifs

Les tarifs s'entendent « NET » et sont exprimés en Euros, pour les sociétés comme pour les particuliers ; la TVA n'est pas applicable conformément à l'Article 293B du C.G.I.

Les tarifs en vigueur sont communiqués au client avant la prestation, le cas échéant dans la proposition commerciale qui lui est adressée.

Pour toute prestation réalisée sur site (domicile et/ou bureau) du Client, un diagnostic sera réalisé selon les moyens jugés appropriés par AIRE DATA puis un devis, définissant le contenu, la durée approximative par tranche de demi-heure indivisible et le coût, sera établi.

Si le Client n'accepte pas le devis, il sera, en tout état de cause, redevable du diagnostic d'une valeur correspondant à une demi-heure d'intervention ET du déplacement aux tarifs en vigueur à la date de la prestation.

Le succès et la durée effective d'une intervention dépendent en grande partie de la facilité d'accès, des performances, de l'état ou de la configuration de l'équipement matériel, logiciel, électrique ou téléphonique, placés sous la responsabilité du client ou d'un tiers, les estimations de durée d'intervention données par AIRE DATA, y compris par écrit, sont indicatives et n'ont pas valeur d'engagement contractuel ou d'acceptation d'une obligation de résultat.

Après toute intervention sur site une facture électronique sera établie par AIRE DATA. Une copie pourra être envoyée au Client sur demande écrite.

Article IV – Délais de prestations et de produits vendus

L'adduction et la fourniture de courant électrique, l'aménagement des locaux, l'acquisition et l'installation des dispositifs de sécurité sont à la charge du client. Les travaux sont réalisés par ce dernier. La responsabilité des dommages, qui ont pour origine l'installation ou l'équipement du domicile du client ou toute autre cause extérieure aux machines, sera à la charge du client.

4-1 – Les prestations

Les prestations de services demandées par le Client seront fournies dans les conditions et délais fixés d'un commun accord entre AIRE DATA et le Client.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité.

Pour les interventions sur site du Client, AIRE DATA se réserve le droit de refuser et/ou de cesser l'exécution de la prestation demandée si l'installation et/ou l'utilisation des équipements (matériels et/ou logiciels) du Client est non conforme aux prescriptions du constructeur et/ou éditeur et/ou distributeur et/ou fournisseur, et/ou si de l'avis de l'intervenant les conditions de travail risquent de mettre en danger sa sécurité, et/ou si de l'avis de l'intervenant les équipements semblent avoir été volontairement modifiés par le Client, et/ou en cas d'impossibilité à l'intervenant d'accéder de façon facile et/ou rapide aux différents équipements (matériels et/ou logiciels) lui permettant d'exécuter dans les meilleures conditions la prestation demandée.

De même, AIRE DATA se réserve le droit de cesser la prestation demandée par le Client si les conditions d'interventions sont différentes de celles qui avaient été prédéfinies et/ou si le Client ne dispose pas des licences d'utilisation des logiciels lui appartenant et/ou si le Client ne dispose pas des manuels techniques et/ou d'utilisation fournis par les constructeurs.

Dans tous ces cas, le montant total de la prestation sera entièrement et immédiatement dû quelle que soit la cause qui en aura empêché totalement ou partiellement l'exécution et/ou quel que soit le coût de la prestation.

4-2 – Les produits vendus

Les produits acquis par le Client seront livrés dans un délai raisonnable à compter de la réception par AIRE DATA du bon de commande correspondant, dûment signé et accompagné du montant de l'acompte exigible à cette date.

AIRE DATA informera le Client de tout retard pris dans la livraison des produits commandés. Les délais de livraison indiqués par AIRE DATA sont donnés à titre indicatif. Aucune indemnité ne pourra être accordée en cas de non-respect de ces délais, et aucune commande ne pourra être annulée sans l'accord exprès d'AIRE DATA.

Le Client est tenu de vérifier l'état apparent des produits lors de la livraison. A défaut de réserves expressément émises par le Client lors de la livraison, les produits délivrés par AIRE DATA seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande.

Le Client disposera d'un délai de sept jours à compter de la livraison et de la réception des produits commandés pour émettre, par écrit et par lettre recommandée avec accusé de réception, de telles réserves auprès d'AIRE DATA. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non respect de ces formalités.

AIRE DATA fera remplacer dans les délais les plus brefs, les produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par le Client

Les matériels et logiciels sont vendus avec accessoires et notices d'origine fournis par le fabricant. AIRE DATA ne peut être tenue pour responsable du contenu et de la langue de ceux-ci. Le transfert de risque intervient à la date de livraison telle que définie ci-dessus. En conséquence, les produits voyagent aux risques et périls exclusifs du destinataire.

Article V – Conditions de règlement

5-1 – Délais de règlement

Le prix est payable comptant, en totalité, au jour de la fourniture des prestations de services commandées et/ou de la livraison des produits dans les conditions définies aux présentes et comme indiqué sur la facture remise au Client.

AIRE DATA se réserve la possibilité de demander un acompte correspondant à 30% du prix total des prestations de services commandées et/ou des produits vendus lors de la passation de la commande. Le solde du prix sera alors payable au comptant, au jour de la fourniture des prestations et/ou au jour de la livraison des produits.

AIRE DATA ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des prestations de services et/ou à la livraison des produits commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Vente.

Aucun escompte ne sera pratiqué pour paiement comptant ou antérieur à celui figurant aux présentes Conditions Générales de Vente ou sur la facture émise par AIRE DATA.

AIRE DATA s'engage en cas de surcoût imprévisible au préalable au commencement de la prestation à en aviser le Client qui peut alors décider d'interrompre la prestation. Le cas échéant, AIRE DATA sera dans l'obligation de facturer au Client la durée déjà réalisée de la prestation au taux horaire prévu ainsi que tous les frais accessoires (pièces de rechange, frais de déplacement, ...).

Les tarifs des prestations sont révisables et modifiables sans préavis. Seuls les prix indiqués sur le devis font foi.

A la suite d'un incident de paiement, AIRE DATA se réserve le droit de modifier les conditions de paiement préalablement accordées.

5-2 – Modes de règlement

Les modes de règlement acceptés sont :

- Par chèque libellé à l'ordre de M. René GARDE
- Espèces
- Paypal (exclusivement pour l'assistance à distance)

5-3 – Pénalités de retard

En cas de retard de paiement par rapport à l'échéance contractuellement convenue, AIRE DATA est en droit, conformément aux dispositions des articles L 441-3 et L-441-6 du Code du Commerce (modifiés par la loi dite LME du 4 août 2008), d'appliquer des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Ces pénalités sont automatiquement et de plein droit acquises à AIRE DATA, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable, sans préjudice de toute autre action qu'il serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

Elles feront l'objet d'une facturation.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, AIRE DATA se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des prestations commandées par le Client, et/ou de suspendre et d'annuler la livraison des commandes en cours, de suspendre l'exécution de ses obligations.

Conformément aux articles 441-5 et D. 441-6 du Code du Commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

5-4 – Absence de compensation

Sauf accord exprès, préalable et écrit par AIRE DATA, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des prestations de services commandées ou non-conformité des prestations à la commande et les sommes dues au titre de l'achat des prestations auprès d'AIRE DATA.

5-5 – Clause de réserve de propriété

Conformément à la loi du 3 juillet 1985, AIRE DATA reste propriétaire des équipements (matériels et/ou logiciels) fournis dans le cadre de la réalisation de la prestation, jusqu'au paiement intégral par le Client de la totalité des sommes dues.

A défaut de paiement total ou partiel, AIRE DATA est en droit, sans formalité préalable et indépendamment de toute action judiciaire, d'exiger du Client et à ses frais, sans que celui-ci puisse s'y opposer sous quelle que raison que ce soit, la restitution des équipements fournis.

5-6 – Logiciels et licences d'utilisation

Il est rappelé au Client qu'aucun droit de propriété ne lui est transféré concernant les logiciels. Le seul droit dont il bénéficie est un droit d'utilisation conformément aux conditions inscrites sur les licences jointes.

Le Client n'acquiert, du fait des présentes conditions générales de vente et après paiement, qu'un droit d'utilisation personnel, non exclusif, non cessible et non transférable des logiciels, lesquels restent la propriété pleine et entière de l'éditeur.

Les droits dont le Client bénéficie sur les logiciels sont les seuls droits mentionnés dans le contrat de licence, parfois dénommé aussi conditions d'utilisation, soit souscrit par le Client pour ces logiciels, soit joint aux exemplaires des logiciels livrés au Client.

L'installation ou la réinstallation de logiciels systèmes ou applicatifs, ne peut se faire qu'à partir de programmes sources ou de licences régulièrement acquises par le Client. AIRE DATA n'est pas responsable de la provenance des logiciels déjà installés.

5-7 – Transfert de propriété et transfert de risques

Le transfert de propriété des produits d'AIRE DATA au profit du Client ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier et ce quelle que soit la date de livraison desdits produits.

En revanche, le transfert des risques de perte et de détérioration des produits du Prestataire sera réalisé dès livraison et réception desdits produits par le Client.

Tout acompte versé par le Client restera acquis à AIRE DATA à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre du Client.

Article VI – Les garanties

Les produits proposés par AIRE DATA sont des produits standards, connus pour satisfaire les besoins du plus grand nombre de Clients, mais ne sauraient répondre intégralement aux objectifs que le Client s'est fixé. Il appartient au Client d'assister à une démonstration des logiciels et/ou matériels et de solliciter toutes informations supplémentaires pour vérifier que ceux-ci correspondent à ses objectifs et à leurs évolutions prévisibles ainsi qu'aux spécificités de son organisation et de ses méthodes.

Pour palier tout problème de compatibilité avec des matériels et/ou logiciels existants il peut s'avérer nécessaire de rédiger un cahier des charges. Celui-ci sera rédigé conjointement avec le Client et sera annexé au devis.

Les produits vendus par AIRE DATA sont garantis dans les conditions déterminées par le fabricant ou l'éditeur et seront communiqués à tout Client qui en ferait la demande.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du Client, comme en cas d'usure normale du bien vendu ou de force majeure.

Afin de faire valoir ses droits contre les vices cachés, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer AIRE DATA, par écrit et par lettre recommandée avec accusé de réception, de l'existence des vices dans un délai maximum de sept jours à compter de la prestation. Dans ce cas, AIRE DATA rectifiera ou fera rectifier, les services jugés défectueux.

En cas de problème de garantie reconnu et accepté par le constructeur ou de vice caché, les produits devront être retournés directement et à la charge du Client au service après-vente des entreprises assurant la garantie des produits concernés selon les modalités de chacun, et après avoir obtenu préalablement un numéro de retour.

Dans le cadre de la garantie légale, le produit devra impérativement être retourné dans son emballage d'origine, intact, accompagné de tous les accessoires éventuels, notices d'emploi et documentations, ainsi que la facture initiale d'achat.

Toute étiquette d'identification manquante ou détériorée entraînera l'annulation de la garantie légale.

En aucun cas, AIRE DATA ne pourra être tenue pour responsable pour quelle que raison que ce soit, d'une défaillance quelconque d'un des produits qu'elle aurait vendu, que la prestation ait eu lieu sur site ou en ses ateliers.

AIRE DATA n'offre aucune garantie à l'égard :

- des problèmes découlant de causes externes, comme un accident, une mauvaise utilisation, des problèmes d'alimentation électrique ou un sinistre survenu sur le lieu d'utilisation ;
- des problèmes découlant d'un entretien autorisé ou non ;
- des problèmes découlant d'une utilisation non conforme aux instructions relatives au produit ;
- des problèmes découlant d'une omission de suivre les instructions relatives au produit ou une omission d'exécuter un entretien préventif ;
- des problèmes découlant de l'utilisation d'accessoires, de pièces ou de composants non fournis par AIRE DATA ;
- des dommages occasionnés par une mauvaise utilisation de logiciels ou par des virus ou par des intrusions informatiques ;
- des produits dont les étiquettes de service ou les numéros de série ont été enlevés ou modifiés.

AIRE DATA s'engage à fournir les moyens humains et/ou techniques nécessaires à l'exécution des prestations décrites à l'article 1 des présentes Conditions Générales de Vente.

De même, pour les prestations sur site, AIRE DATA s'engage à intervenir dans les meilleurs délais. Cependant, les délais sont fournis à titre indicatif, et tout retard et/ou report de la date et/ou de l'heure de l'intervention ne pourra donner lieu à aucun dédommagement et/ou remboursement et/ou annulation de la part du Client.

Les accessoires et consommables ne sont pas couverts par une garantie.

De convention expresse entre les parties, AIRE DATA n'est soumis qu'à une obligation de moyens et en aucun cas à une obligation de résultats.

Article VII – Limites de responsabilités

AIRE DATA s'engage à effectuer les prestations selon les règles de l'art du moment de la profession. Il appartiendra au Client de prouver toute défaillance.

En aucun cas, quelle que soit la prestation demandée et/ou quel que soit le lieu de son exécution (sur site du Client et/ou en nos ateliers), AIRE DATA ne saurait être responsable, pour quelle que raison que ce soit, des données du Client qui seraient endommagées et/ou perdues totalement ou partiellement.

En conséquence, le Client prendra toutes les précautions d'usage pour assurer préalablement à toute intervention la sauvegarde de ses données personnelles.

Dans le cas où AIRE DATA devrait effectuer une sauvegarde des données personnelles du Client (que ce soit de son propre chef et/ou sur demande du Client), le Client reconnaît et accepte sans la moindre réserve, de dégager l'entière responsabilité de AIRE DATA au cas où une partie ou la totalité des données personnelles du Client serait endommagée et/ou perdue.

Le Client est informé que toute intervention sur ses équipements, faite par AIRE DATA ou par lui-même, entraîne irrévocablement la rupture de la garantie du constructeur et/ou du distributeur et/ou fournisseur auprès duquel il a acquis ses équipements.

En aucun cas, l'intervention de AIRE DATA ne saurait être un prétexte à une substitution et/ou une extension de garantie pour quelle que raison que ce soit. Étant donné qu'AIRE DATA intervient uniquement sur demande expresse du Client (que ce soit sur site et/ou en atelier), en aucun cas AIRE DATA ne saurait être tenu responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels et/ou immatériels pour quelle que raison que ce soit.

Le fonctionnement du matériel et du système se fait sous la direction et le contrôle exclusif du Client. En aucun cas AIRE DATA ne pourra être déclaré responsable du fait de la destruction des fichiers ou de programmes à la suite de la reprise d'activité après intervention.

Aucun préjudice financier d'aucune sorte ne pourra être retenu contre AIRE DATA pour quelle que raison que ce soit.

D'une manière générale, AIRE DATA ne pourra être responsable d'aucun préjudice financier et/ou commercial et/ou moral d'aucune sorte pour quelle que raison que ce soit, suite à l'exécution d'une Prestation demandée par le Client.

Le Client est responsable des informations qu'il communique à AIRE DATA lorsqu'il constate un incident, ainsi que des erreurs de manipulation même involontaires. En aucun cas AIRE DATA ne pourra être tenu pour responsable des conséquences du vol de données contenues dans le matériel. AIRE DATA n'assume aucune responsabilité à l'égard de renseignements confidentiels, exclusifs ou personnels, de la perte ou de la corruption de données, de dommages causés aux supports amovibles ou de leur perte.

AIRE DATA ne pourra être tenue responsable des conséquences résultant d'une mauvaise utilisation des logiciels par le Client. AIRE DATA ne garantit pas l'aptitude des logiciels à atteindre des objectifs que le Client se serait fixés ou à exécuter des tâches particulières qui l'auraient motivé dans sa décision de s'informatiser mais qui n'auraient pas été exprimés par lui de manière exhaustive et préalable à AIRE DATA.

Au cas où le Client aurait déjà acquis ou acquerrait par la suite, auprès de tiers, des matériels, logiciels ou matériels, AIRE DATA serait dégagé de toute responsabilité en cas d'incompatibilité entre les biens, objets des présentes et ceux acquis auprès de ces tiers.

Le Client est informé que l'utilisation des logiciels et/ou de leurs versions ultérieures sur des matériels différents de ceux préconisés par AIRE DATA pourraient avoir des conséquences dommageables telles que : ralentissement ou blocage du système, altération des données ou des résultats, etc. Dans ce cas, la responsabilité d'AIRE DATA ne saurait être retenue.

Le Client est informé qu'il n'est pas toujours possible de discerner a priori si un dysfonctionnement a pour origine les matériels ou les logiciels et qu'une multiplicité de fournisseurs le constitue maître d'œuvre de son informatisation. Dans ce cas, s'il s'avère qu'un dysfonctionnement porté à la connaissance d'AIRE DATA par le Client ne provient pas, selon lui, des éléments fournis par ses soins, AIRE DATA en avertira aussitôt le Client. AIRE DATA sera alors dégagé de ses obligations d'assistance, sauf à ce que le Client apporte la preuve de la responsabilité d'AIRE DATA dans l'origine du dysfonctionnement.

AIRE DATA n'assume aucune responsabilité liée aux dommages et intérêts spéciaux, indirects ou accessoires, notamment à l'égard de réclamations de tiers contre le Client en raison de dommages, de produits qui ne peuvent pas être utilisés, de pertes de données ou de pertes de logiciels.

La responsabilité d'AIRE DATA se limite au montant que le Client a payé pour le produit visé par une réclamation. Il s'agit du montant maximum à l'égard duquel AIRE DATA assume une responsabilité.

AIRE DATA ne sera en aucun cas responsable, ni des dommages résultant de l'inexécution par le Client de ses propres obligations, ni des dommages indirects, même si AIRE DATA a eu connaissance de la possibilité de survenance de tels dommages.

Il est expressément convenu entre le Client et AIRE DATA que tout préjudice financier ou commercial subi par le Client, ainsi que tout préjudice résultant d'une action quelconque (y

compris une action en contrefaçon d'un quelconque droit de propriété intellectuelle) dirigée par un tiers à l'encontre du Client, constitue un dommage indirect n'ouvrant pas droit à réparation.

Article VIII – Obligations du client

Le Client est informé qu'il doit maintenir ses équipements dans des conditions conformes aux spécifications des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs et/ou éditeurs, respecter les normes de sécurité, suivre les procédures légales d'installation et d'utilisation. Le Client s'engage à tenir à disposition l'ensemble des documentations techniques et/ou commerciales (manuels, CD, DVD, licences, codes d'identification, mots de passe, ...) dont AIRE DATA aurait besoin pour la bonne exécution de sa Prestation.

Dans un souci de qualité et de rapidité des Prestations, le Client s'efforcera de fournir le maximum d'informations détaillées sur les causes qui l'ont conduit à faire appel à AIRE DATA. En cas d'intervention sur site du Client (domicile et/ou bureau), le Client ou l'un de ses représentants nommément désigné devra rester présent à disposition d'AIRE DATA durant toute la durée de l'exécution de la Prestation. Le Client reconnaît et accepte que l'ensemble des frais engendrés par l'exécution de la Prestation, notamment les frais d'électricité, les frais de connexion à internet, l'usure de consommables (encre, papier, CD, DVD, disquettes, ...) sont en totalité à sa charge. Sous aucun prétexte le Client ne pourra prétendre à un remboursement et/ou à un dédommagement total ou partiel pour quelle que raison que ce soit.

En cas d'intervention sur site, sur simple demande de l'intervenant d'AIRE DATA, le Client et/ou son représentant se chargera de nettoyer et/ou déplacer tous les éléments considérés comme gênants par l'intervenant pour la bonne exécution de sa Prestation.

Toute modification apportée par un tiers aux produits tels que livrés et/ou installés par AIRE DATA ou toute modification apportée à la coopération de ces produits entre eux, entraînera, la suspension immédiate des obligations de AIRE DATA aux termes des présentes.

La vente de logiciels et autres produits et matériels informatiques n'entraîne, en aucun cas, cession des droits de reproduction, représentation, exploitation et plus généralement tous les droits incorporels reconnus ou à reconnaître à ceux qui ont participé à la réalisation des logiciels et autres produits et matériels informatiques. Cette disposition s'étend à leurs ayants-droit.

En conséquence, le Client s'interdit de télédiffuser ou de permettre la télédiffusion par tous moyens connus ou inconnus à ce jour, de tout ou partie des logiciels et autres produits et matériels informatiques vendus par quelque système que ce soit. Il s'interdit également d'en assurer ou de faire assurer des représentations publiques à des fins commerciales. Il est plus généralement rappelé que, conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle, les logiciels et autres produits et matériels informatiques vendus sont destinés exclusivement à l'usage privé et que tout contrevenant s'expose aux sanctions civiles et pénales prévues en matière de contrefaçon.

De même, le Client s'interdit de reproduire, faire reproduire ou permettre la reproduction même partielle de ces logiciels ou autres produits et matériels informatiques quelles que soient les modalités.

La violation de ces dispositions pourra entraîner l'annulation de toute commande, et ce nonobstant l'engagement de poursuites.

AIRE DATA se réserve le droit, pour la vente de certains produits impliquant un traitement fiscal dérogatoire, d'exiger la production de toutes les pièces de nature à justifier une telle dérogation. Le Client sera seul responsable de la validité et de l'authenticité des pièces communiquées.

Article IX – Divers

AIRE DATA se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie de ses prestations. En cas de remplacement d'une pièce d'origine, celle-ci devient sa propriété. Dans les autres cas, la pièce remplacée sera tenue à la disposition du Client à condition qu'il en ait fait la demande dès l'intervention.

Article X – Langue, Droit applicable et litiges

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est régi et soumis au droit français.

Pour toute réclamation, le Client devra présenter la facture originale avec le produit litigieux. Les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable.

En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes conditions est de la compétence exclusive du tribunal de commerce de La Roche sur Yon (85).

Le présent protocole est régi par la loi française alors même que le Client serait de nationalité étrangère et/ou que le protocole s'exécuterait en tout ou en partie à l'étranger.

Article X – Informatique et libertés

Conformément à la Loi Informatique et Libertés N 78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, exerçable auprès de AIRE DATA.

Le Client autorise AIRE DATA à utiliser ses coordonnées et notamment son adresse e-mail pour lui communiquer des offres commerciales. A défaut, le Client notifiera AIRE DATA son refus de voir ses données utilisées par courrier précisant ses coordonnées (identité de la personne physique concernée, adresse, numéro de Client).

Sauf indication contraire, il est entendu qu'AIRE DATA pourra faire état de la référence du Client à titre de référence commerciale, étant entendu que celle-ci se limite à l'énumération du prénom du Client et de la première lettre du nom du Client, pour un client particulier, de sa raison sociale et/ou de son URL pour un client professionnel.

AIRE DATA s'engage à ne divulguer aucune information susceptible de permettre à des tiers de connaître directement ou indirectement le détail des interrogations effectuées par le client et d'une manière générale aucunes données confidentielles au sens de la loi informatique et liberté.

Article XI – Modification des conditions générale de ventes

Les présentes Conditions Générales de Ventes peuvent être adaptées ou modifiées à tout moment. En cas de modification, il sera appliqué à chaque commande les conditions générales de ventes en vigueur au jour de la commande.

Article XII - Clause de parfaite information

Le client déclare expressément avoir reçu d'AIRE DATA toutes les informations et conseils nécessaires pour la jouissance de l'objet de sa commande et renonce à rechercher sa responsabilité de ce fait.

Date et Signature précédée de la mention « bon pour acceptation »